
**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA VILLE D'ANGERS**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du Conseil d'Administration****SÉANCE DU 22 JUIN 2021****L'an DEUX MILLE VINGT ET UN, LE VINGT-DEUX JUIN,**

à 18h, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville d'Angers, dûment convoqué le 16 juin 2021, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Christelle LARDEUX-COIFFARD, Présidente déléguée, représentant Monsieur Christophe BÉCHU, Maire, Président, empêché.

Etaient présents : Christelle LARDEUX-COIFFARD, Alima TAHIRI, Richard YVON, Anne-Marie POTOT, Augustine YECKE, Benoit AKKAOUI, Nicole BERNARDIN, Véronique CHAUVEAU, Marie-Claire LUCAS, Angelo TOCCO.

Etaient excusés : Christophe BÉCHU, Claudette DAGUIN, Sophie FOUCHER-MAILLARD, William GALLEY, Emmanuel LEFÉBURE, Antoine MASSON.

Etait absente : Céline VÉRON.

OBJET : Finances-Patrimoine – Marché « Maintenance des installations climatiques, ventilations mécaniques contrôlées et extracteurs du CCAS d'Angers » - Appel d'offres ouvert – Autorisation de signature du marché

Madame la Présidente déléguée expose,

Mesdames, Messieurs,

Le 9 novembre 2020, le Centre Communal d'Action Sociale a lancé une procédure relevant de l'appel d'offres ouvert conformément aux dispositions des articles L.2124-2, R.2124-2 1° et R. 2161-5 du Code de la Commande Publique, pour les besoins notamment de ses différents établissements d'hébergement pour personnes âgées.

La consultation est composée d'un marché unique ordinaire :

- « Maintenance des installations climatiques, ventilations mécaniques contrôlées et extracteurs du CCAS d'Angers »

Le marché ordinaire en procédure d'Appel d'Offres Ouvert est :

- passé pour une période initiale de 2 ans à compter de la date de notification,
- reconductible une fois pour une période de 2 ans et 2 fois par périodes d'un an, la durée maximale du marché ne pouvant pas excéder 6 ans,

- sans minimum, ni maximum avec une partie globale et forfaitaire et une partie à bons de commande,
- à prix mixtes, forfaitaires et unitaires, selon les stipulations de l'acte d'engagement, de la décomposition du prix global et forfaitaires (DPFG) et du bordereau de prix unitaires (BPU).

La remise des offres a eu lieu le 15 décembre 2020 à 12 heures.

A l'issue de l'analyse des offres remises par les candidats et suite à la décision de la Commission d'Appel d'Offres en date du 14 juin 2021, il a été décidé d'attribuer le marché à l'opérateur suivant :

- **ANJOU CLIM SERVICES** – sis 49000 ECOUFLANT pour un montant forfaitaire de **35 280.00 € HT** pour la maintenance préventive.

L'objet de cette délibération est d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer et notifier le marché.

Les dépenses seront imputées :

- Pour le budget principal, au chapitre 011 « Charges à caractères générales, compte 6156 « Maintenance »,
- Pour les budgets annexes, au Groupe III « Dépenses afférentes à la structure », compte 61568 « Maintenance – Autres ».

Après avoir délibéré, le Conseil d'Administration autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer et notifier le marché attribué à l'opérateur par la Commission d'Appels d'Offres du 14 juin 2021.

Christelle LARDEUX-COIFFARD
Présidente déléguée

